



**DEMANDE
DE RECONNAISSANCE OU DU TRANSFERT
DU CENTRE DES INTERETS MATERIELS ET MORAUX
A WALLIS-ET-FUTUNA
(Fiche de renseignement à compléter par l'intéressé(e))**

Tout agent qui sollicite une demande de reconnaissance ou du transfert du centre des intérêts matériels et moraux sur les îles Wallis et Futuna doit constituer un dossier composé :

- De la fiche de renseignement CIMM ci-jointe
- De toute pièce justificative à l'appui de sa demande

NOM – Prénom (1) :

Date de naissance: Lieu de naissance :

Corps – Grade – Discipline/Fonction :

Affectation actuelle :

Si présent sur le Territoire, préciser :

- Date d'arrivée à Wallis-et-Futuna :
- Durée de présence à Wallis-et-Futuna :
- Durée des services effectifs à Wallis-et-Futuna :

Indemnité d'éloignement : OUI NON 1^{ère} fraction le :

Logement actuel : fourni par l'administration remboursement partiel du loyer

Situation du conjoint (2)

NOM : Prénom :

Profession : Employeur :

Date et lieu de naissance :

Durée de présence à Wallis-et-Futuna :

Durée des services effectifs à Wallis-et-Futuna :

Pour déterminer la localisation du centre des intérêts matériels et moraux d'un agent, l'administration s'appuie sur un faisceau d'indices alimenté par des critères jurisprudentiels en instruisant les demandes au regard des justificatifs déposés par les agents à l'appui de leur déclaration.

Les demandeurs peuvent principalement déposer les pièces justificatives correspondant aux critères suivants (cocher la case et joindre obligatoirement le ou les justificatifs) :

Critères irréversibles :

- agent né(e) à WF ;
- enfant(s) né(e)(s) à WF ;
- sépulture des parents les plus proches à WF ;
- les études effectuées à WF par l'agent et/ou ses enfants (pour les enfants hors séjour de l'agent à WF) ;
- résidence à WF avant l'entrée dans l'administration ;
- ascendants nés à WF ;

Critères réversibles :

- identité du conjoint né à WF, profession ;
- résidence des père et mère ou, à défaut, des parents les plus proches à WF (grands-parents, frères, sœurs, enfants) ;
- biens fonciers ou immobiliers dont l'agent est propriétaire à WF ;
- affectations professionnelles ou administratives à WF qui ont précédé l'affectation actuelle ;
- la fréquence des voyages et la durée que l'agent a pu effectuer à WF ;
- la fréquence des demandes de mutation pour WF ;
- le bénéfice antérieur d'un congé bonifié à WF.
- Autres (précisez) :

Je soussigné(e)....., demande

- la reconnaissance du centre des intérêts matériels et moraux à Wallis et Futuna
- le transfert du centre des intérêts matériels et moraux antérieurement situé

Certifié exact à, le

Signature de l'agent :

Partie réservée au service des ressources humaines du Vice-rectorat
Dossier reçu le : <input type="checkbox"/> complet <input type="checkbox"/> incomplet

AVIS DE MME LA VICE-RECTRICE	AVIS DE M. LE PREFET, ADMINISTRATEUR SUPERIEUR
Fait à Mata-Utu, le	Fait à Mata-Utu, le
<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable (courrier joint)	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
Signature :	Signature :

(1) copie du livret de famille
 (2) joindre toutes pièces justificatives